

CONTRIBUTION DES MEMBRES DU 5^{ème} COLLEGE DU CNLE A LA NOTE DU COMITE D'EVALUATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Septembre 2020

Une contribution sollicitée par France Stratégie dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie pauvreté

Nous traversons une période de crise inédite qui représente un choc économique et social intense et qui pourrait avoir des effets importants sur la pauvreté. Le comité d'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté souhaite intégrer dans sa réflexion et dans ses travaux les conséquences de cette crise. Il envisage donc de publier au mois de septembre 2020 une note pour revenir sur la crise et sur les politiques qui ont été mises en place en réaction, et pour évoquer son impact sur la pauvreté et sur l'évaluation de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce contexte que le 5^e collège du CNLE est à nouveau sollicité pour partager son avis sur les éléments à aborder dans cette note.

1. Les impacts de la crise du covid 19 sur la pauvreté en France

Les membres du 5^e collège partagent les constats posés par le comité d'évaluation concernant les effets de la crise du covid sur les personnes en situation de pauvreté, notamment à court terme. Les publics les plus fragiles ont subi de plein fouet les effets du confinement sur différents aspects : l'accès à l'alimentation, les conséquences de la fracture numérique, les difficultés à assurer une continuité pédagogique à la maison pour les enfants, les conditions d'hébergement des plus démunis, la hausse des prix de certains biens de consommation, l'augmentation des dépenses liées au confinement, etc.

Ces difficultés rencontrées par les personnes ont entraîné plusieurs phénomènes, identifiés par les membres du 5^e collège :

- **Un renforcement du non-recours aux droits** pendant et suite au confinement : des administrations embolisées et peu réactives (guichets physiques fermés, difficultés à mener les démarches en ayant différents interlocuteurs...), dont les guichets n'ont toujours pas rouvert. Cela met également en lumière la difficulté pour certains publics à utiliser les outils numériques et le coût financier que peuvent représenter certaines démarches faites à distance (numéros payants).
- **Un manque d'accès et un non-recours aux services de soins** pour une partie de la population, notamment les plus fragiles :

- Sur certains territoires, des services de santé surchargés qui dans certains cas découragent les personnes à avoir recours aux soins.
- Pour les personnes les plus fragiles, la santé passe souvent en second plan : la nécessité de répondre à des besoins fondamentaux en premier lieu avant d'aller se faire tester, acheter des masques, etc... pour les personnes les plus isolées et les plus précaires (familles monoparentales notamment), il n'est pas envisageable de tomber malade.

Les effets à long terme de cette crise sont difficiles à envisager : les membres du 5^e collège témoignent d'**une angoisse et d'une perte de repères face à l'incertitude quant à l'avenir, d'autant plus préoccupante pour les personnes en situation de vulnérabilité**. Cette inquiétude concerne leur situation personnelle mais également celle de leur entourage : garder ou retrouver un emploi, assurer la continuité éducative pour les enfants, la peur de l'isolement pour les plus âgés, etc...

Les membres du 5^e collège souhaitent également attirer l'attention du Comité d'évaluation sur la situation particulièrement précaire de certains publics spécifiques :

- Toutes les populations précaires vivant dans des conditions de surpopulation : les personnes incarcérées, les personnes vivant en bidonville, etc... Le 5^e collège insiste notamment sur la problématique des conditions de vie dans les prisons, où les précautions sanitaires ne sont pas garanties.
- Les personnes âgées isolées, qui souffrent du manque de contact et qui pour beaucoup sont restées enfermées chez elles par peur d'attraper la maladie.
- Concernant « *la situation particulière des invisibles* » : pour porter une attention particulière aux invisibles, il faut être en mesure de les repérer et de leur donner le bon niveau d'information. Le 5^e collège rappelle que c'est ce à quoi l'État, avec l'appui des associations, doit s'attacher à faire en premier lieu.

De manière générale, la crise a exacerbé un certain nombre de problématiques déjà existantes auxquelles la réponse de l'État n'est pas suffisante depuis des années.

2. Les mesures prises par l'État pour limiter les effets de la crise sur la pauvreté

Les membres du 5^e collège se sont exprimés concernant les mesures d'urgence prises par le Gouvernement pendant et suite au confinement.

Le 5^e collège a salué la mobilisation de l'État lors du confinement, bien que considérée comme largement insuffisante. Le relai assuré par les collectivités et les réseaux associatifs sur les territoires a permis en complément d'assurer de manière réactive une réponse face à l'urgence des besoins des plus fragiles.

Concernant la mise en œuvre des mesures d'urgence proposées, les membres du 5^e collège souhaitent souligner plusieurs points :

Certaines des mesures d'urgence ont dans certains cas mis beaucoup de temps à s'appliquer dans les faits. Les primes promises à certaines catégories professionnelles (soignants ;

caissiers...) n'ont finalement souvent été accordées qu'à un nombre restreint de professionnels.

Le 5^e collège déplore également que certains publics n'aient pas pu bénéficier de ces mesures : les plus précaires que sont les « invisibles » ou les personnes en situation irrégulière, mais également les personnes ne rentrant pas dans les cases des aides proposées (pas de RSA, pas d'APL, ne rentrant pas dans les tranches d'âge des dispositifs...).

Par ailleurs, les membres du 5^{ème} collège constatent des disparités territoriales dans le déploiement des mesures, en particulier celles à destination des publics les plus isolés.

Concernant le plan de relance annoncé par Jean Castex en septembre 2020, les membres du 5^e collège expriment plusieurs inquiétudes :

L'insuffisance de moyens dédiés aux mesures de lutte contre la pauvreté est partagée par tous les membres interrogés. De manière globale, les membres du 5^e collège regrettent que ce plan de relance bénéficie essentiellement aux entreprises tandis que les personnes en difficulté ne verront que peu de différences sur leur situation, financière notamment.

La présentation des mesures de soutien aux personnes précaires du plan de relance est considérée comme peu satisfaisante, et a soulevé plusieurs questions :

- Comment identifier et aller vers les publics « invisibles », qu'on ne sait déjà pas capter aujourd'hui ?
- Comment garantir une politique d'accès, mais également de maintien dans des logements salubres ?
- Comment favoriser le soutien et l'embauche dans les structures associatives, qui vont être sollicitées encore plus que d'habitude dans les prochains mois ?

3. Les recommandations du Comité d'évaluation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté au gouvernement

Les membres du 5^e collège souhaiteraient que les éléments suivants soient pris en compte dans les recommandations du comité d'évaluation :

- ⇒ Il est essentiel d'assurer un suivi de la mise en œuvre des mesures en vigueur et de celles prévues dans le cadre du plan de relance, en s'appuyant notamment sur le CNLE en tant qu'instance de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- ⇒ Les membres du 5^e collège ne peuvent se satisfaire des moyens alloués aux associations de lutte contre la pauvreté dans le cadre du plan de relance. Des moyens financiers supplémentaires doivent être prévus. Et un appui plus structurant doit être apporté aux associations qui vont être particulièrement sollicitées dans les prochains mois.
- ⇒ S'il est vrai que les réponses aux besoins fondamentaux doivent être traitées de manière prioritaire (accès à l'alimentation, l'éducation), l'accès à la culture et aux loisirs ne doit pas être éludé dans les mesures prises par le gouvernement, notamment en direction des plus précaires.

- ⇒ Un effort de clarification doit être fourni par l'État concernant sa stratégie d'identification et d'information des publics les plus invisibles ; cela nécessitera également de déployer les moyens humains et financiers suffisants.

- ⇒ Une attention particulière doit être portée au soutien des publics ne rentrant pas dans toutes les cases, et pour qui la situation s'est encore détériorée avec le confinement et la crise du covid : les indépendants, les jeunes ayant un job étudiant, les personnes ne bénéficiant pas du RSA ou des APL...